

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 janvier 2017

ADAPTATION DU CODE MINIER AU DROIT DE L'ENVIRONNEMENT - (N° 4382)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 67

présenté par

M. Kemel, M. Capet, M. Pellois, M. Delcourt et M. Premat

ARTICLE 2

Supprimer l'alinéa 18.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Afin de mieux éclairer l'autorité administrative dans sa prise de décision, il peut être opportun de soumettre tous les candidats à l'évaluation environnementale. Cela permettra de choisir le meilleur candidat.